

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue du renouvellement des contrats d'assurances « responsabilité civile », « protection juridique », « protection fonctionnelle des agents et des élus » et « prestations statutaires » de l'Agglo Pays d'Issoire**

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BRUNETTI Graziella

### Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 93

- Titulaires : 86

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents excusés : 10

**Votants : 110**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (93)

ALGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel		PELISSIER Patrick
	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	PRADIER Laurent
	GILBERT Odile	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	GOMEZ Jean-Marc (S)
	GUILLAUME Julien	
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine		
BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
SERMAGE André (S)	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	THALAUD François
	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	BEAU-MALLET Catherine (S)	THEVENET Emilie
COSTE Yves		TINET Georges
COSTON David	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge		VEZON Christophe
DABERT Jean-Claude	MASSARDIER Marie-Laure	
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
	GUERET Gilles (S)	
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude		

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (17)** ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIault Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

**ABSENTS EXCUSES : (10)** ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire que par délibération n° 2017-10-03 en date du 26 octobre 2017, il a été validé le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue de la passation des marchés publics d'assurance de la communauté d'agglomération. Dans le cadre de cette procédure l'Agglo Pays d'Issoire a recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation de ces marchés.

Par délibération n° 2017-11-03 en date du 12 décembre 2017, les marchés suivants ont été attribués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes (PARIS NORD ASSURANCES SERVICES),
- Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes (SMACL ASSURANCES),
- Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes (BRETEUIL),
- Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité (2 C COURTAGE),
- Lot 5 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus (SMACL ASSURANCES),
- Lot 6 : Assurance des prestations statutaires (ASTER).

*Le lot n° 1 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes – a été résilié au 31 décembre 2019 à la demande du titulaire, et le lot n° 3 – Assurance des véhicules et des risques annexes – a été résilié au 31 décembre 2019 à la demande d'API en raison d'une mauvaise gestion des dossiers par le titulaire.*

*Une consultation a donc été relancée pour ces deux lots, en procédure adaptée, en juillet 2019. Par décision du Président n° 2019-271 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 les marchés ont été attribués, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, et dans les conditions suivantes :*

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes (GRAS-SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE/GROUPAMA), pour une prime annuelle prévisionnelle de 20 083.08 € HT,
- Lot 2 : Assurance des véhicules et des risques annexes (ASSURANCES SECURITE/LA SAUVEGARDE – GMF), pour une prime annuelle prévisionnelle de 26 500.95 € HT.

**Les contrats d'assurances « responsabilité civile », « protection juridique », « protection fonctionnelle des agents et des élus » et « prestations statutaires » arrivant à échéance le 31 décembre 2021 il convient de les renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Ainsi, il s'agit de lancer une consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert afin de renouveler les marchés d'assurances de la communauté d'agglomération pour les risques suivants, et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025 :

- Assurance des responsabilités et des risques annexes, pour un montant estimé\* de 13 968.34 € HT,
- Assurance de la protection juridique de la collectivité, pour un montant estimé\* de 1 400.00 € HT,
- Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, pour un montant estimé\* de 2 033.83 € HT,
- Assurance des prestations statutaires, pour un montant estimé\* de 168 426.02 € HT.

\* Cette estimation se fait sur la base des montants 2021, hors étude de la sinistralité.

Après avis de la commission d'appel d'offres, les marchés pourront être attribués afin d'être effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir valider le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue du renouvellement des contrats d'assurances susvisés pour l'Agglo Pays d'Issoire.**

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

#### **CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** la délibération n° 2017-10-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 octobre 2017 portant sur l'approbation du lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public d'assurance de la communauté d'agglomération ;

**VU** la délibération n° 2017-11-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 portant sur l'approbation de l'attribution du marché public de services pour la souscription des contrats d'assurances pour l'Agglo Pays d'Issoire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la décision n° 2019-271 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant sur la conclusion d'un marché public de services d'assurances pour l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la décision n° 2021-062 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 mars 2021 portant sur la conclusion d'un accord-cadre pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des assurances avec la société ARIMA CONSULTANTS ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

**CONSIDÉRANT** que les contrats d'assurances responsabilité civile, protection juridique, protection fonctionnelle des agents et des élus et prestations statutaires arrivent à échéance le 31 décembre 2021 et que les contrats d'assurances dommages aux biens et véhicules arrivent à échéance le 31 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour l'Agglo Pays d'Issoire de renouveler ses contrats d'assurances « responsabilité civile », « protection juridique », « protection fonctionnelle des agents et des élus » et « prestations statutaires » ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 110

- Pour : 110
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- D'approuver le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue du renouvellement des contrats d'assurances « responsabilité civile », « protection juridique », « protection fonctionnelle des agents et des élus » et « prestations statutaires » de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure de passation et à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la procédure ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, conformément à l'article L2122-21-1 du CGCT, les marchés passés répondant aux besoins définis ci-avant, et ce sur la base de l'avis motivé de la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à l'exécution de cette procédure, à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement des prestataires et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution et l'exécution des marchés.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021